



PÔLE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
MUSIQUE/DANSE
BORDEAUX NOUVELLE-AQUITAINE

VAE D.E Musique 2020/2021

Procédure & Modalités

Une réunion d'information réunissant près de 80 participants s'est déroulée à l'Athénée Municipal à Bordeaux le 24 juin 2019 afin de présenter les modalités de la session 2019/2020 de la VAE du D.E Musique.

INSCRIPTIONS À LA RECEVABILITÉ

1/ **RETRAIT du dossier d'inscription (CLOS)** : Livret 1 (pdf disponible en fin de page) à partir du 8 juillet jusqu'au 30 septembre ou sur simple demande à vae@pesmd.com ou par téléphone au 05 57 96 41 90

2/ **ENVOI du dossier** : dûment complété et accompagné de toutes les pièces justificatives, le Livret 1 doit être retourné entre le 1^{er} et le 15 octobre 2019 (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse : PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine, Service VAE, 19 rue Monthyon 33800 Bordeaux

! Vous ne devez déposer ou envoyer (de préférence en recommandé avec AR) le Livret 1 qu'entre le 1^{er} et le 15 octobre 2019 seulement conformément au calendrier de la session.

Contact : Caroline Follana, responsable du département Formation Continue : 05 57 96 41 90 / vae@pesmd.com

Qu'est-ce que la VAE ?

La procédure de VAE est définie par loi L-2002-73 du 17 février 2002 qui reconnaît à toute personne engagée dans la vie active le droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme.

La VAE est ouverte à toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, justifiant d'au moins une année d'expérience salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat souhaitant justifier tout ou partie des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention d'un diplôme ou titre délivré, au nom de l'État, par un établissement d'enseignement supérieur.

C'est l'une des voies d'accès au diplôme d'État de professeur de musique proposé par Le PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine.

Conditions d'inscription

Ce diplôme peut être délivré par la VAE sans limite d'âge ni condition de nationalité en justifiant de compétences acquises :

- > dans l'exercice d'une ou plusieurs activités ;
- > égales à une durée cumulée d'au moins un an correspondant à un enseignement d'une durée de vingt heures par semaine sur trente semaines. (600 heures de face à face pédagogique)

Ces activités peuvent d'être effectuées de manière salariée, non salariée ou bénévole ou de volontariat, de manière continue ou non, et à temps plein ou temps partiel.

Tarifs

- > Frais de recevabilité : 100 euros
- > Frais de procédure : 800 euros ou 450 euros dans le cas d'une non prise en charge financière
- > Accompagnement : 600 euros

! Renseignez-vous dès à présent sur vos possibilités de financement auprès de votre employeur et/ou de l'OPCO dont vous dépendez. Un modèle de devis et programmes seront téléchargeables à partir du 1^{er} juillet 2019 sur le site internet du PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine.

Inscriptions

Le candidat doit tout d'abord constituer le livret 1, qui est un dossier de recevabilité administrative. Le candidat y indique ses acquis d'expériences et fournit des attestations d'activités professionnelles effectuées en rapport avec le diplôme sollicité. Il recevra une notification de recevabilité ou non-recevabilité dans les deux mois suivant la date de réception de son dossier par le PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine.

Rédaction du livret de compétences

Rédaction du livret de compétences

Si la candidature est recevable, le candidat doit confirmer son inscription puis rédiger le livret 2, qui est un livret de compétences. Il y présentera ses activités et compétences acquises à l'issue de ses expériences, au regard du référentiel de certification.

Lors de cette 2^e étape, le candidat peut demander un accompagnement à la rédaction du livret 2 et à l'entretien avec le jury.

Entretien avec le jury : Toussaint 2020

Une fois le livret 2 transmis au PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine, le candidat est convoqué à un entretien de 45 minutes devant le jury de validation. Le jury vérifiera la capacité du candidat à évaluer son activité, et à en concevoir une approche critique en fonction de son expérience, sa connaissance de l'environnement professionnel et sa culture musicale, pédagogique et artistique.

À la suite de l'entretien, le jury peut décider de compléter son information sur le parcours du candidat par une mise en situation professionnelle artistique ou pédagogique, de manière réelle ou reconstituée.

Résultats

À l'issue de l'entretien, le jury pourra :

- > attribuer le diplôme : validation totale
- > décider d'une validation partielle du diplôme
- > refuser l'attribution du diplôme

Documents à télécharger

- 0 - [Brochure procedure VAE Musique 2019](#)
- 1 - [Livret 1 Dossier d'inscription à la recevabilité](#)
- 2 - [Arrete du 5 mai relatif au DE de prof de musique](#)
- 3 - [Referentiel d'activites et de competences et annexes de l'arrete DE M](#)
- 4 - [Modele d'etat d'activites salariees](#)
- 5 - [Modele d'etat d'activites benevoles](#)
- 6 - [Modele de devis procedure vae m](#)
- 7 - [Modele de devis accompagnement](#)
- 8 - [Annexe devis accompagnement \(contenus – objectifs – modalites\)](#)
- 9 - [Calendrier de la session 2019/2020](#)